

pouvant se prêter à des engagements de réduction de la part des pays en développement.

2. Engagements touchant le processus de réforme

40. Afin de permettre aux pays en développement de procéder aux ajustements nécessaires et graduels en faveur d'une agriculture qui respecte mieux les règles du marché, et ce en tenant compte de leurs besoins respectifs en matière de commerce, de financement et de développement, il est indispensable que ces pays puissent disposer de suffisamment de souplesse pour préparer leurs programmes et leurs échéanciers de mise en oeuvre. Les modalités d'application du principe du traitement différencié, à ce stade précis, seront ainsi structurés:

1) Échéancier pour le plus long terme

Les échéances de mise en oeuvre et de réalisation des engagements de réforme concernant les pays en développement doivent être reportées d'une certaine période qui reste à déterminer, en vue de permettre un ajustement graduel de leurs secteurs agricoles et d'éviter d'éventuels effets perturbateurs dans le processus de réforme. Ce report d'échéance pourrait être réajusté, en traitant chaque cas séparément, selon des procédures multilatérales à définir, si des difficultés véritables se présentaient dans certaines circonstances.

2) Traitement différencié dans le respect des engagements

Le principe du traitement différencié et plus favorable se reflétera dans les engagements de réforme, en ce qui concerne tant l'accès des importations que le soutien interne.

a) Accès des importations

Les réductions dans les barrières qui font obstacle aux importations depuis les pays en développement seront moins importantes que l'objectif généralement convenu. En ce qui concerne les produits d'exportation prioritaires pour les pays en développement, les négociations devraient chercher à réduire, sur une base accélérée, les barrières commerciales et les politiques de soutien internes des pays développés.

b) Soutien interne

Il ne sera pas nécessaire, dans le cadre des négociations, de prendre des engagements visant à réduire les mesures de soutien internes qui font partie intégrante des programmes de développement mis en oeuvre